



# LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

Les rumeurs et les bruits qui courent..

Les apéros, rencontres entre amis et théories de fin de soirée font partie du quotidien d'un grand nombre de personnes, et j'en fais bien évidemment partie. Hélas, le résultat de ces débats, rapportés et enrichis au passage par chacune et chacun ne reflète que rarement la vérité ou la version originale.

En voici quelques exemples :

## UNION 23

Fiers, heureux, satisfaits et reconnaissants, sont les qualificatifs qui résument le mieux les sentiments du comité d'organisation et de l'ensemble des membres des Municipalités de Boulens et de Montanaire. En effet, les sourires permanents des nombreux participants et, comme espéré lors de nos diverses séances d'organisation, « vous allez venir, revenir et re revenir à Chapelle », nos vœux ont été réalisés. Merci à vous toutes et tous, membres des commissions, membres des sociétés locales et bénévoles, la fête fut exceptionnelle grâce à vous. La rumeur annonçant qu'il était facile d'organiser une fête avec les impôts des citoyens ou ceux de l'Etat ou encore de l'UCV est complètement erronée, car cette fête n'a bénéficié d'aucun soutien financier venant des collectivités publiques. Cet objectif a guidé nos décisions durant ces années de préparation, donnant un peu de piquant à des comités parfois un brin musclés. Alors vous qui colportez sans connaissance à qui veut l'entendre, renseignez-vous avant d'ouvrir la bouche ou de publier sur les réseaux. Pensez aux nombreuses et nombreux bénévoles qui ont donné sans compter.

## Auberge de Saint-Cierges

Cette Municipalité jugée sans aucune compréhension ou compassion, qui n'a pas désiré renouveler le bail commercial de l'ancien tenancier de l'Auberge du Cheval Blanc pour une durée de 5 ans mais d'année en année au minimum 3 ans, afin de permettre une rénovation complète du bâtiment. L'ancien locataire ayant saisi la commission des baux, cette dernière lui donna raison et lui accorda un bail de 5 ans avec échéance au 30 octobre 2025. Il est bien triste de constater que notre locataire a quitté les lieux au 31 août de cette année, laissant cette bâtisse, hébergeant aussi des personnes au bénéfice de l'aide sociale, dans un état exécrationnel et insalubre. Mais évidemment aussi un montant considérable de contentieux.

## Biogaz

Un magnifique projet ambitieux et visionnaire de BIOGAZ, permettant de couvrir et remplacer les besoins en gaz naturel (énergie fossile) de l'ensemble des consommateurs communaux a failli voir le jour sur les hauts de Thierrens. Le transport de la biomasse, principalement constituée de déjections animales, était assuré par des conduites souterraines évitant ainsi des nuisances en relation aux transports. Nos déchets verts et nos boues d'épuration devaient aussi être traités par cette mini centrale. À la suite du refus d'implantation d'une porcherie supplémentaire, ce projet, malgré un redimensionnement et des calculs revus à la baisse, a tout simplement été abandonné, car impossible à rentabiliser. Nos déchets verts continueront donc d'être acheminés par des véhicules thermiques dans une compostière hors de la commune. Quel gâchis et quelle perte d'autonomie en énergie locale.

## Démission de mon poste de syndic au 30.06.2024, ceci n'est plus une rumeur !

Après bientôt trois législatures à siéger au sein de notre Municipalité, le moment est venu de laisser ma place de syndic et municipal. Les objectifs que je m'étais fixés en 2013 ont été pour la majorité réalisés. J'ai eu la chance de vivre les débuts de notre magnifique commune fusionnée le 1er janvier 2013, une parfaite réussite à mon goût. Après 10 ans comme municipal à Chanéaz et 11 ans ½ à Montanaire, je comptabiliserai au 30 juin 2024, 21 préavis sur le bouclage des comptes communaux. Je laisse avec une grande fierté la commune dans une situation saine et prospère. Les raisons suivantes ont influencé et guidé ma décision de quitter mon poste de syndic au 30 juin 2024 : Un municipal selon mon avis, n'est pas comme le bon vin et ne s'améliore pas forcément en vieillissant. Quand la routine s'installe, on devient moins performant et moins créatif. Le renouveau est essentiel au sein d'un exécutif, il en va du dynamisme et de l'efficacité de ce dernier. De beaux projets qui me tiennent à cœur sont planifiés dans le plan d'investissement de la législature et se réaliseront encore ces prochaines années.

Des souvenirs impérissables et des rencontres incroyables et inédites par centaines. Je quitte ma fonction, serein, satisfait et enrichi d'une superbe et unique expérience.

Je vous remercie toutes et tous pour la confiance témoignée durant ces nombreuses années et vous adresse mes respectueuses salutations en vous souhaitant un bel hiver.



**Claude-Alain Cornu**  
Syndic

<b>HORAIRES SPÉCIAUX DURANT LES FÊTES .....</b>	<b>4</b>
<b>DÉNEIGEMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>SAPINS DE NOËL .....</b>	<b>4</b>
<b>NOUVEAU RESTAURANT À THIERRENS .....</b>	<b>5</b>
<b>LE P'TIT PINCEAU .....</b>	<b>5</b>
<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL .....</b>	<b>6</b>
<b>CHANGEMENT DE BUREAU TECHNIQUE .....</b>	<b>7</b>
<b>DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT (DEP).....</b>	<b>10</b>
<b>PROGRAMME DES AINÉS.....</b>	<b>11</b>
<b>BADMINTON CLUB DE THIERRENS .....</b>	<b>11</b>
<b>PUBLICAR VAUD .....</b>	<b>12</b>
<b>PARENTS-TAXI DEVANT LES ÉCOLES .....</b>	<b>12</b>
<b>JE SUIS... L'APPRENTI DE 1<sup>ÈRE</sup> .....</b>	<b>13</b>
<b>NOUS SOMMES... UN CHOEUR QUI VOUS FAIT VOYAGER OU CAMPER ..</b>	<b>13</b>
<b>LA COMMUNE A BESOIN DE VOUS ! .....</b>	<b>14</b>
<b>LA PETITE HISTOIRE .....</b>	<b>14</b>
<b>CONCOURS PHOTOS .....</b>	<b>15</b>
<b>GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS.....</b>	<b>16</b>

# HORAIRES SPÉCIAUX DURANT LES FÊTES

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Pendant la période des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée, soit **du 21 décembre 2023 à 11h au lundi 8 janvier 2024 à 8h**.

Vous pouvez toutefois utiliser le guichet virtuel du site internet [montanaire.ch](http://montanaire.ch) ou nous envoyer un mail auquel nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

## DÉNEIGEMENT

Pour des relations de bon voisinage et la sécurité de tous, le service d'entretien hivernal des routes relève de la compétence du canton ou de la commune. Le déneigement des voies privées est l'affaire de leurs propriétaires. Merci de ne pas déverser la neige sur la propriété d'un tiers.

Pour rappel, le déneigement devant les routes d'accès aux habitations et les sorties de garage est l'affaire des propriétaires ou des locataires. La neige ne doit pas être déversée sur les trottoirs ou la chaussée, ni être déposée sur des terrains publics ou privés sans un accord préalable, mais peut être entassée en bordure de chaussée.

De plus, le propriétaire est responsable des dommages corporels et matériels résultant d'un entretien insuffisant aussi bien au niveau des chemins d'accès que d'un déversement de neige de toiture.

## DÉCHETTERIES

Durant les fêtes, les horaires normaux resteront en vigueur **excepté pour le 25 décembre 2023 et le 1er janvier 2024** où les déchetteries seront fermées. Vous pourrez toujours accéder aux différents ecopoints mis à disposition sur la commune.



## SAPINS DE NOËL

À l'occasion des Fêtes de Noël, la Commune de Montanaire offre à chaque ménage un sapin. Ce sont en principe des sapins Nordmann. Vous avez la possibilité de choisir entre deux tailles:

- Petit (entre 80 et 120 cm)
- Grand (entre 120 et 180 cm)

Ils seront disponibles aux horaires suivants:

Village concerné	Date	Lieu de ramassage	Heure de ramassage
Peyres-Possens, Chapelle, Martherenges	9 et 16 déc.	Déchetterie de Chapelle	Horaire de la déchetterie
Thierrens, Chanéaz, Correvon et Denezy	9 et 16 déc.	Déchetterie de Thierrens	Horaire de la déchetterie
St-Cierges	9 déc.	local déchetterie	entre 10h et 11h
Neyruz	16 déc.	Refuge	dès 11h

Si vous n'avez pas la possibilité de venir les chercher à l'heure proposé pour votre village, vous pouvez vous rendre à Thierrens selon la proposition ci-dessus.

Un service de livraison à domicile est prévu pour les personnes **dans l'impossibilité de se déplacer**. Merci d'appeler préalablement la voirie au 079/580.01.18.

# NOUVEAU RESTAURANT À THIERRENS

## Restaurant Saveurs

Saveurs c'est quoi ?

Un restaurant de qualité et une ambiance chaleureuse. Situé dans le joli village de Thierrens, il vous offre une cuisine de saison, fait maison et de proximité.

Passé par le Bras d'Or à Method ou encore par le restaurant O'Vertige (14/20 au Gault-Millau) à Montagny-près-Yverdon, le chef Nicolas Giltay et son équipe se réjouissent de vous accueillir, depuis le 3 octobre 2023, pour vous présenter leur vision de la restauration.

Souris d'agneau de Neuchâtel ou Saint-Jacques sont au rendez-vous, les légumes des alentours viennent sublimer chaque plat de la carte.

Ouvert du mardi au vendredi de 8h00 à 15h00 et de 17h00 à 23h00 et le samedi de 10h à 15h et de 17h00 à 23h00.

Les réservations se font uniquement par téléphone au **021 905 38 62**

## Restaurant Saveurs

Route de Denezy 1  
1410 Thierrens  
(Anciennement «Chez Greg»)

N'hésitez pas à faire un tour sur notre site web:

[restaurantssaveurs.ch](http://restaurantssaveurs.ch)

et à nous suivre sur Instagram et Facebook:

[@restaurant\\_saveurs](https://www.instagram.com/restaurant_saveurs)

Merci d'avance

Nicolas Giltay



## LE P'TIT PINCEAU

**Le Jardin d'enfants « le P'tit pinceau » a le plaisir de poursuivre son activité.**

Je me prénomme Sylvianne et j'ai repris récemment le P'tit pinceau. Je suis éducatrice de l'enfance diplômée et surtout passionnée!

Ce lieu accueille les enfants âgés de 24 mois jusqu'à la 2P. Actuellement ouvert du lundi au vendredi de 7:30 à 12:30.

Les enfants sont accueillis tels qu'ils sont et accompagnés sur leur chemin de vie avec bienveillance. Le P'tit Pinceau offre un cadre sécurisant et répondant aux besoins de chaque enfant accueilli. C'est un lieu pour rencontrer des nouveaux copains et copines, bricoler, jouer ensemble et apprendre à se séparer de ses parents.

Nous sommes en dessous du Battoir de Chapelle-sur-Moudon:  
Rue du Battoir 2,  
1063 Chapelle-sur-Moudon,

Si vous souhaitez inscrire votre enfant vous pouvez consulter le site:

[ptitpinceau.ch](http://ptitpinceau.ch) ou me contacter au **079 590 97 45**

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL

Par Chloé Crisinel Bettex et Loric Roberti  
(extraits de l'article paru dans l'Écho du Gros-de-Vaud en octobre 2023)

52 membres se sont réunis le jeudi 5 octobre 2023 à la Grande-salle de Thierrens pour cette première séance de l'année 2023-2024.

## **CONSEIL COMMUNAL DE MONTANAIRE – COMPTE RENDU DE LA SÉANCE TENUE LE JEUDI 5 OCTOBRE 2023 À THIERRENS**

Un seul préavis est à l'ordre du jour

### **« ADOPTION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM) ET SON RÈGLEMENT »**

Le plan d'affectation communal définit les périmètres des zones et leurs affectations pour l'ensemble du territoire communal. Le préavis no 7/2023 traite de l'adoption du nouveau PACom et du traitement des oppositions récoltées lors des enquêtes publiques.

#### **Le municipal Yves-Alain Bigler et l'urbaniste en charge du dossier pour Montanaire présentent ce nouveau PACom**

Jusqu'ici, la Commune était régie par les plans d'affectation de ses neuf anciennes localités, dont certains datent de près de 50 ans. Les diverses modifications de lois fédérales et cantonales survenues entretemps obligent Montanaire à se doter aujourd'hui d'un nouveau PACom, basé à la fois sur les plans généraux d'affectation hérités des anciennes localités et sur l'état actuel de la législation. Les travaux pour élaborer le nouveau plan ont débuté en 2017 sous la législature précédente, l'entrée en vigueur de la zone réservée communale en décembre de cette même année bloqua les projets de construction pour une durée de 5 ans. Des principes nouveaux doivent être appliqués au PACom, en particulier la protection du paysage et la concentration des nouvelles constructions dans les zones déjà bâties. Dans cette optique, les Communes sont tenues de procéder à la diminution des zones à bâtir existantes, en les réaffectant en zones agricoles ou en zones de verdure.

Des conseillers se posent les questions suivantes :

- *Les propriétaires sont-ils indemnisés à la suite du dézonage d'un terrain et la perte de valeur de leur parcelle ?*

Réponse de la Municipalité et de l'urbaniste : non, pas de défraiement. Dans le droit vaudois, une fois que le plan est entré en vigueur et qu'il y a eu une perte de valeur de terrain constatée, le propriétaire a une année pour faire une procédure de demande de dédommagement à l'état, mais ça n'est pas automatique, concrètement, les procédures de dédommagement sont marginales.

- *Des propriétaires peuvent-ils réclamer des rétrocessions d'impôt à la suite de la perte de valeur du terrain ?*

Réponse de la Municipalité : non, les propriétaires paient les impôts en fonction de la valeur du terrain constructible jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau PACom.

- *La valeur d'un terrain verdure est-elle alignée au prix de la valeur du terrain agricole ?*

Réponse de la Municipalité : la valeur du terrain en zone de verdure est supérieure à la valeur agricole. Cependant, la valeur globale sera peu impactée, le bien construit ne perd pas de valeur, grâce à la zone verdure attenante.

- *La Municipalité est-elle consciente que les banques, lors du renouvellement d'un crédit hypothécaire, n'acceptent plus comme garantie une parcelle qui a perdu de la valeur ?*

Réponse de la Municipalité : la Municipalité qui s'est renseignée auprès de deux banques régionales, a eu comme réponse orale que lorsque la situation financière est saine, la perte de valeur d'une parcelle n'a que peu d'impact.

### **L'assemblée passe au traitement des oppositions aux enquêtes publiques et à l'adoption du Plan d'affectation et son règlement**

Questions des conseillers :

- *Que se passe-t-il si on vote un amendement ce soir ?*

Réponse de la Municipalité : la Municipalité doit refaire un projet, un examen préalable, une mise à l'enquête complémentaire et la gestion des oppositions, ce qui bloquerait le PACom pour 18 mois minimum car le canton ne continue pas la procédure si un amendement est voté.

Des Conseillers se sont sentis pris en étau entre la compréhension à l'égard de certaines oppositions et la nécessité de faire avancer la procédure pour débloquer les projets « mis sous cloche » depuis 5 ans.

Le Conseil n'accepte aucun des amendements proposés par la commission et lève chaque opposition avant d'approuver à la majorité le préavis no 7/2023 après plus de 3 heures de délibération.

### L'assemblée prend connaissance du courrier lui étant adressé de la part de Claude-Alain Cornu, Syndic

Claude-Alain Cornu démissionne du poste de syndic et municipal au 30 juin 2024 car il cite : « Le renouveau étant essentiel au sein d'un exécutif, il en va du dynamisme et de l'efficacité de ce dernier. » Les objectifs qu'il s'était fixés en 2013 ont été pour la majorité réalisés et de beaux projets sont planifiés dans le plan d'investissement de la législature en cours. Il remercie ses collègues municipaux actuels et anciens, le personnel administratif et sa famille. L'assemblée applaudit longuement au terme de la lecture du courrier.

Le préavis municipal 7/2023 et le procès-verbal de la séance du Conseil du 5 octobre 2023 sont publiés dans leur intégralité sur le site internet de Montanaire sous l'onglet Conseil communal.

Les séances du Conseil sont publiques et la prochaine est agendée le mercredi 13 décembre 2023 à 19h à la salle de Neyruz.

## CHANGEMENT DE BUREAU TECHNIQUE

Dès le 1er janvier 2024, nous changeons la gestion de nos dossiers de police des constructions et services industriels. Pour ce faire, notre commune s'est engagée avec un nouveau service technique basé à Lucens et a adhéré à l'Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise (AISTBV). Ce service technique accompagne les communes, principalement de la Broye.

Il permet de régionaliser et uniformiser la gestion des tâches des municipalités dans le cadre de :

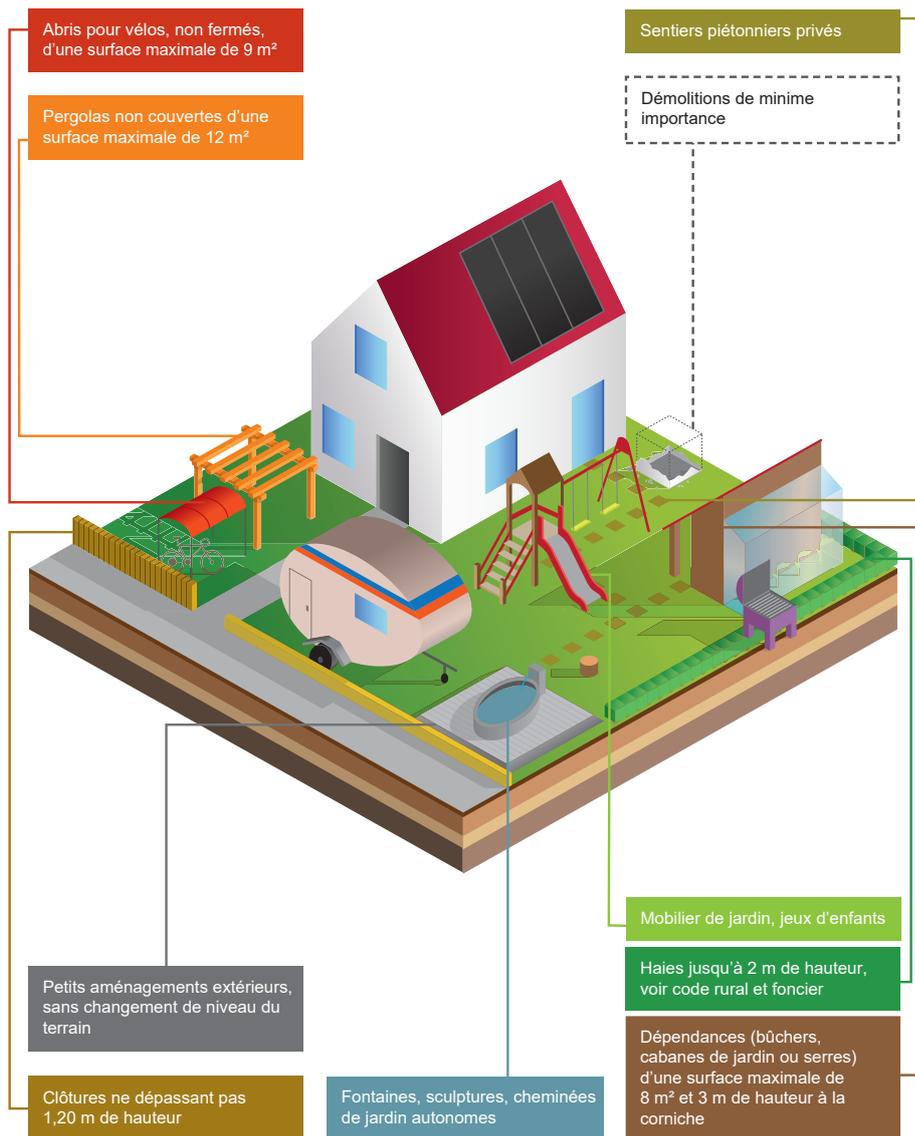
- la gestion des services industriels et police des constructions
- l'application formelle des dispositions législatives et administratives au niveau communal et cantonal
- la réalisation des problèmes techniques qu'elles ont à résoudre.

L'AISTBV est un service intercommunal. Un délégué par fraction de 800 habitants est désigné par le Conseil communal fait partie de l'association, soit pour Montanaire 1 membre de la Municipalité et 4 membres du Conseil communal. Les membres actuels de l'Association ont accepté à la majorité l'intégration de la commune de Montanaire.

Afin de développer le réseau du service technique, deux personnes supplémentaires seront engagées et auront leur bureau dans le bâtiment administratif de Thierrens. Nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration.

Pour faire connaissance et vous familiariser avec ce nouveau service technique: [aistvb.ch](http://aistvb.ch)

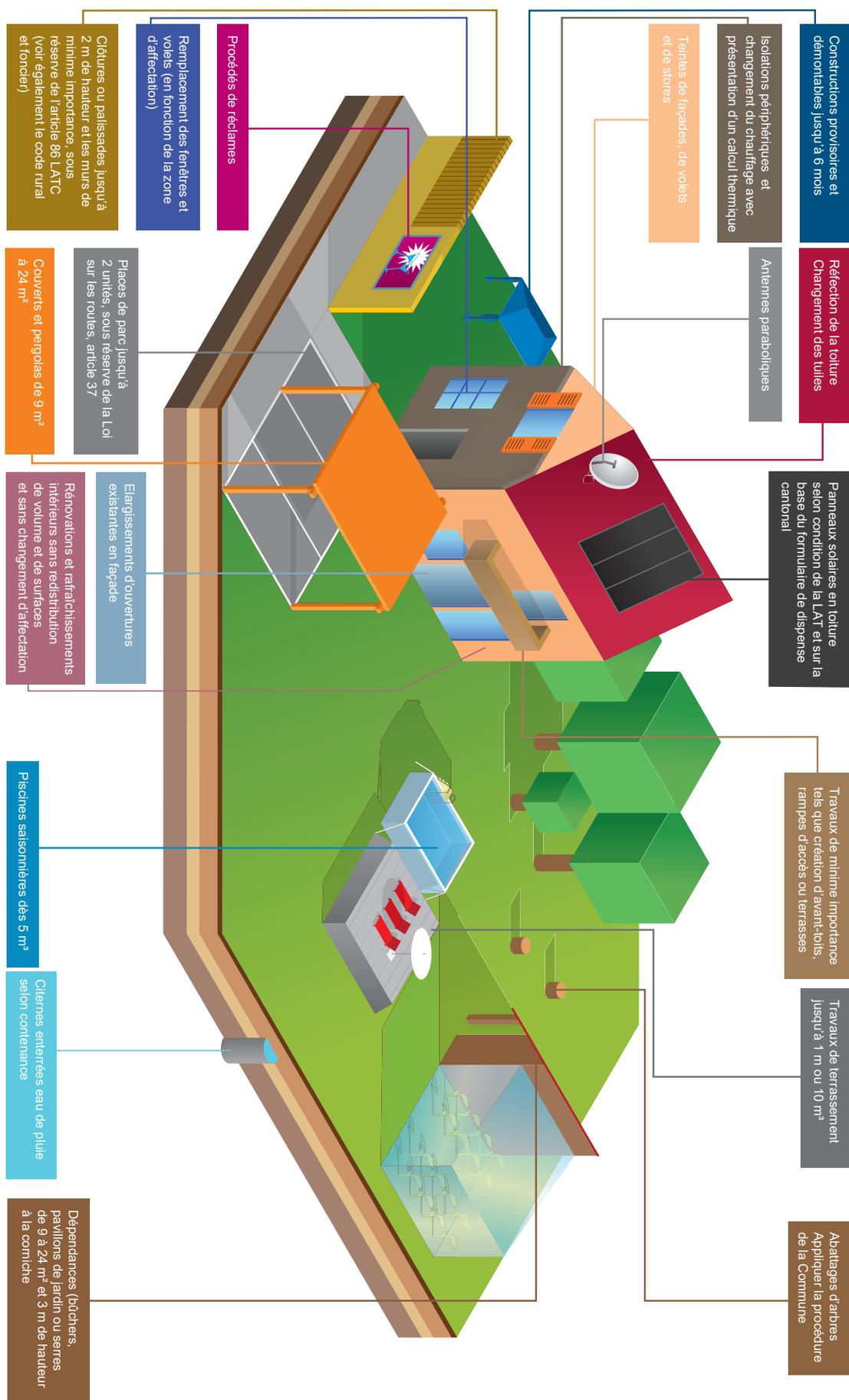
### Objets pouvant ne pas être soumis à autorisation mais devant être annoncé (Art. 168a, al.2, RLATC)



**Travaux de minime importance pouvant être dispensés d'enquête publique, mais faisant l'objet d'une autorisation municipale et/ou cantonale, nécessitant l'accord des voisins concernés\***

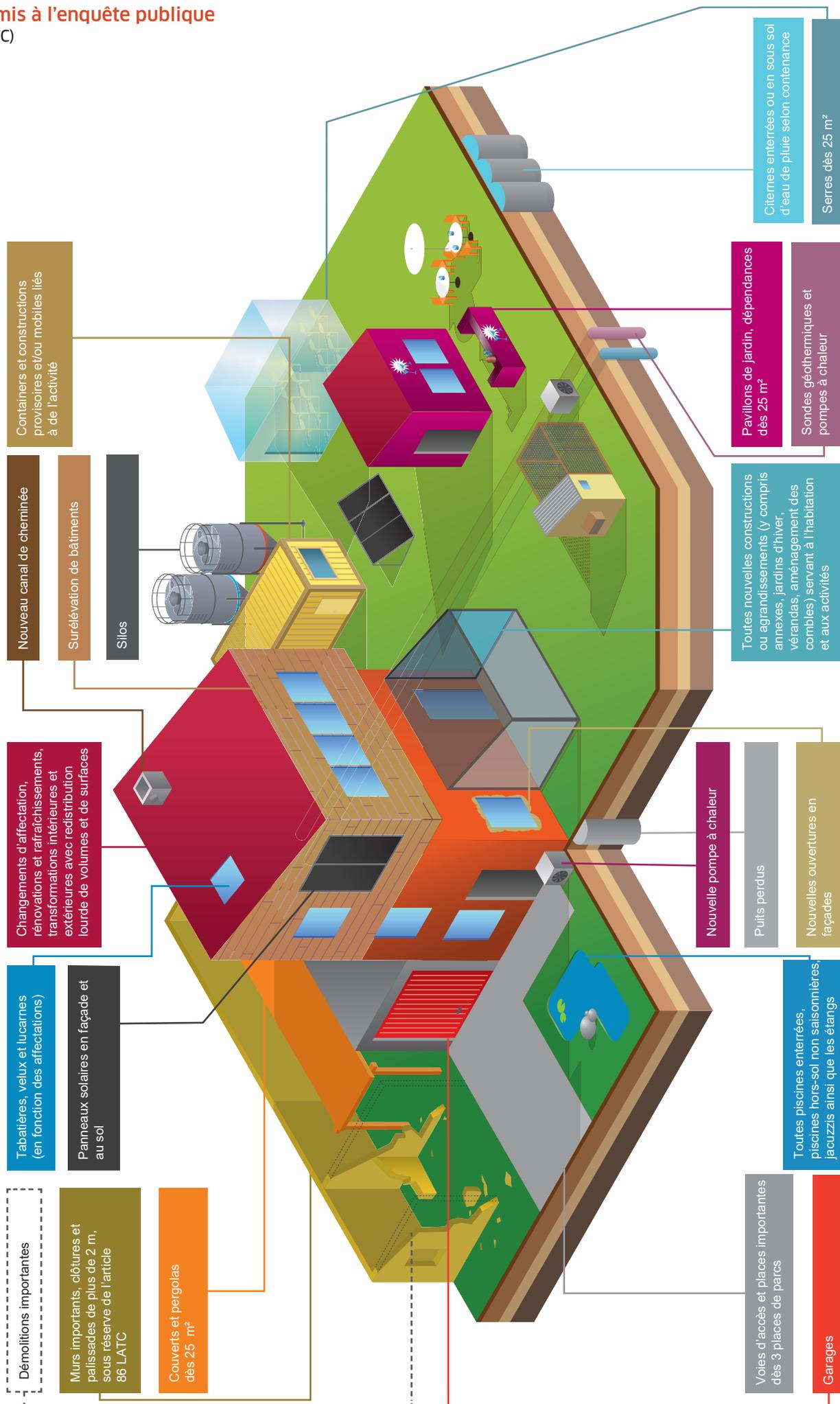
(Art. 111 LATC et 72d RLATC)

\*excepté pour les teintes de façades, les fenêtres, les volets, les procédés de réclames et les abattages.



# Objets soumis à l'enquête publique

(Art. 103 LATC)



# DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT (DEP)

cara.ch



## QUI ?

Par défaut, vous êtes la seule personne à avoir accès à l'ensemble de votre dossier. Vous pouvez décider ensuite librement, pour chaque document de votre dossier, qui peut y accéder. Il peut s'agir d'hôpitaux, cliniques, cabinets médicaux, établissements médicosociaux (EMS), services de soins à domicile, pharmacies, maisons de naissance et bien d'autres.

Les assureurs publics et privés, les employeurs et l'État n'ont aucun accès à votre dossier.

## MON DEP EST-IL SÛR ?

Le DEP est soumis à la loi fédérale sur le dossier électronique du patient qui garantit un très haut niveau de sécurité et de protection des données.

Le DEP est sécurisé selon les plus hauts standards disponibles en Suisse.

## PUIS-JE OUVRIR UN DEP POUR UNE AUTRE PERSONNE ?

Oui, vous pouvez ouvrir et gérer un dossier électronique pour un proche tels que votre enfant ou une personne âgée afin qu'il ou qu'elle bénéficie d'une meilleure coordination des soins et que vous ayez accès facilement à ses informations médicales.

## QUOI ?

Le dossier électronique du patient (DEP) est votre dossier de santé en ligne. Il est entièrement gratuit et vous appartient. Il contient des documents de santé utiles pour vos traitements: ordonnances, rapports de sortie de l'hôpital, résultats de laboratoire, comptes-rendus de radiologie et plus encore.

Ces informations sont déposées par vos professionnelles et professionnels de santé. Vous pouvez également y introduire des documents vous-même, comme vos directives anticipées. À son ouverture, votre dossier est uniquement accessible par vous-même. Les professionnelles et professionnels de santé pourront y déposer des documents lors d'une prochaine prise en charge.

Dans tous les cas, vous resterez toujours propriétaire de votre DEP et des données qu'il contient.

## POURQUOI ?

- Parce que vous souhaitez accéder en toute autonomie à l'ensemble de vos données de santé et en maîtriser la confidentialité.
- Parce que vous ne voulez plus perdre de temps à faire des analyses et examens à répétition.
- Parce que vous aimeriez faciliter la coordination entre vos professionnelles et professionnels de santé et bénéficier d'une prise en charge plus fluide et encore plus sûre.
- Parce que c'est important que votre passé médical soit connu lors d'une prise en charge d'urgence.
- Votre dossier électronique est gratuit et les données qu'il contient n'appartiennent qu'à vous.

## COMMENT ?



Je vais sur le site [cara.ch](http://cara.ch)



Je me renseigne sur le moyen d'identification électronique fourni par mon canton en cliquant sur « je m'inscris au DEP »



Je m'inscris en ligne pour obtenir mon moyen d'identification et fais vérifier mon identité



Je retourne sur [cara.ch](http://cara.ch) et remplis mon consentement



Je lie mon moyen d'identification à mon dossier électronique



J'ai accès à mon dossier électronique

# PROGRAMME DES AINÉS

## GROUPE DES AINÉS «SOLEIL D'AUTOMNE»

- 14 décembre 2023** Noël et Anniversaire des 50 ans du groupe  
Apéro, dîner, animations, contes, chants, photos  
Dès 11h00 à la salle de Neyruz
- 18 janvier 2024** Loto  
Dès 13h30 à la salle de Neyruz
- 14 février 2024** Rencontre avec le groupe animation de St-Cierges et environs  
Conférence de M. Daniel Cherix (biologiste, myrmécologue/spécialiste du comportement des fourmis, professeur honoraire au département d'écologie à l'université de Lausanne)  
14h à la salle communale de Sottens (à côté du Cadratin)
- 21 mars 2024** Film ou autre animation 13h30  
Dès 13h30 à la salle de Neyruz
- 18 avril 2024** Dîner avec M. Gaston Rérat (Animateur de chansons françaises)  
Dès 11h00 à la salle de Neyruz

Pour plus d'informations : **Christiane Crisinel - 079 762 13 79**

## GROUPE D'ANIMATION DE SAINT-CIERGES ET ENVIRONS

- 14 décembre 2023** Noël avec le groupe «AGIL». Chants et musique avec Alain Devallonné et Gilbert Bezançon  
14h à la grande salle de Boulens
- 17 janvier 2024** Loto  
14h à la buvette de la grande-salle de St-Cierges  
Merci de venir avec 2 lots par personne
- 14 février 2024** Rencontre avec le groupe des aînés «Soleil d'automne» à Sottens  
Conférence de M. Daniel Cherix (biologiste, myrmécologue/spécialiste du comportement des fourmis, professeur honoraire au département d'écologie à l'université de Lausanne)  
14h à la salle communale de Sottens (à côté du Cadratin)
- 20 mars 2024** Conférence de M. Claude Duvoisin (ancien Consul général à Milan, Tel Aviv, San Francisco et Paris)  
14h à la maison de paroisse de Chapelle-sur-Moudon

Pour plus d'informations : **Pierre-Alain Portmann - 079 604 13 44**

# BADMINTON CLUB DE THIERRENS

Envie de te dépenser en jouant avec une équipe sympathique ou bien tu as la compétition dans la peau et souhaite montrer ce que tu vauX au badminton? Rejoins le club dès aujourd'hui ! Nous sommes prêts à t'accueillir !

## ENTRAINEMENTS :

Jour	Heure	Groupe
Lundi	18:00 - 19:30	Junior U11 - U19
Lundi	19:45 - 21:15	Adulte Compétition
Mardi	17:30 - 19:00	Junior U9 - U13 et débutants
Jeudi	17:30 - 19:00	Junior U11 - U19
Jeudi	19:00 - 20:30	Adulte Compétition
Vendredi	20:00 - 22:00	Adulte populaire/ à la carte



BESOIN DE BOUGER?!?

ENVIE DE TE DÉFOULER  
ET DE DÉCOUVRIR  
UN SPORT FAIR-PLAY?

ENVIE DE PARTICIPER  
À DES COMPÉTITIONS  
OU SIMPLEMENT T'AMUSER?

REJOINS-NOUS

INSCRIPTIONS ET INFOS:  
BADMINTON.THIERRENS@GMAIL.COM  
OU WWW.BADMINTON-THIERRENS.CH

DE 8 A 65 ANS

# PUBLICAR VAUD

PubliCar Vaud est un système proposé par CarPostal de bus à la demande que vous pouvez réserver simplement et facilement pour vos sorties durant le week-end via l'application PubliCar. Vous indiquez les adresses de prise en charge et de destination ainsi que l'horaire souhaité. Il ne vous reste qu'à prendre place et à profiter du voyage!

## Fonctionnement

1. Ouvrir l'application ou sélectionner le numéro d'appel
2. Réserver le trajet
3. Prendre place et profiter du voyage

**Il se fait tard ?  
Je rentre avec PubliCar.**

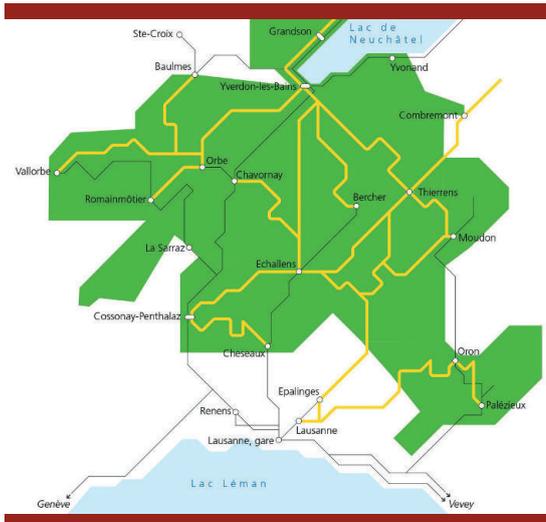
Mon bus sur demande pour mes sorties week-end.  
carpostal.ch/publi-car-vaud

**Nouveaux horaires:  
VE et SA  
de 22h30  
à 02h30.**

DISPONIBLE SUR  
Google Play

Télécharger dans  
l'App Store

CarPostal



## ZONE « NUIT » AVEC SERVICE D'ARRÊT À ARRÊT ET LES RÉGIONS DESSERVIES

La zone Nuit permet de se déplacer à l'intérieur de la zone verte. Les trajets le long des voies ferrées sont exclus (LEB - SBB - TRAVYS). L'application\* vous propose les trajets et horaires possibles correspondant à votre recherche, à condition que celle-ci respecte la zone et les plages horaires desservies. Le parcours ne peut dépasser 20 km.

# PARENTS-TAXI DEVANT LES ÉCOLES

La sécurité routière, surtout celle des enfants, est une préoccupation qui touche tout le monde. Les polices rencontrent chaque année les élèves pour leur enseigner les règles de sécurité. Lors de ces cours, les enfants apprennent à avoir le bon comportement sur la voie publique.

Malgré tout, il convient de s'adresser aussi aux parents. En effet, pour plus de sécurité, une diminution de la circulation aux abords des écoles semble nécessaire. Or, ce sont en grande partie les « parents-taxis » qui causent cette circulation, en déposant et ou récupérant les enfants en nombre aux heures d'entrée et de sortie des classes.



Ainsi, la police encourage les parents à apprendre à leurs enfants à parcourir le chemin entre domicile et école. De la sorte, il leur sera ensuite possible de faire seul-e-s les trajets à pied. Cela leur donne donc l'occasion de mettre en pratique les enseignements reçus et d'améliorer leurs aptitudes face à la circulation. Pour diminuer le trafic près des écoles, les enfants sont aussi incité-e-s à faire les déplacements à vélo ou à utiliser les transports publics et les lignes de Pédibus.



Enfin, si la voiture devait être le seul moyen de transport, la police conseille aux parents de faire du co-voiturage. Elle les encourage également à décaler leur horaire et à venir quelques minutes après l'heure de sortie. Cela permettrait d'éviter les stationnements sauvages et de favoriser par la même occasion la fluidité du trafic. Une attention soutenue, ainsi que la plus grande prudence vis-à-vis de tou-te-s les enfants et des piéton-ne-s présent-e-s sont très vivement recommandées.



Les policier-e-s et les gendarmes chargé-e-s de la prévention routière rappellent aux parents le bon comportement dans la circulation ou lors du stationnement près des écoles. Cela concerne entre autres l'utilisation des zones de dépose et des places de parking en vue d'éviter un stationnement sauvage. Le but est de sensibiliser les parents aux dangers qui sont créés par leur contribution à l'augmentation du trafic, ou en se garant hors des espaces prévus près des écoles.

# JE SUIS... L'APPRENTI DE 1ÈRE

## Maxime Chadourne

Je m'appelle Maxime Chadourne et c'est en 2020 que j'ai emménagé à Neyruz-sur-Moudon.

J'ai fini ma scolarité cet été et j'ai rejoint la voirie début août pour y effectuer mon apprentissage d'agent d'exploitation. Mes débuts se passent très bien, j'ai une brave équipe qui m'entoure. Ce qui m'a donné envie dans ce domaine, c'est la diversité des tâches à effectuer, aussi bien dehors que dedans et même de temps en temps sous la pluie, être en contact avec la population et un travail en relation avec les saisons.

Mes loisirs, si je ne suis pas assis sur la selle de mon boguet, à parcourir les chemins de notre belle commune, je les passe entouré de rails, à m'occuper de mes trains électriques. Il n'y a pas d'âge pour s'amuser, c'est une vraie passion.

Dans l'attente de vous croiser dans l'un de nos chers villages, je vous souhaite à tous, un bel automne et une très belle fin d'année.

Maxime Chadourne



# NOUS SOMMES... UN CHOEUR QUI VOUS FAIT VOYAGER OU CAMPER

## Le chœur mixte de Thierrens

### HIER:

Deux événements ont marqué la première partie de l'année 2023 pour le Chœur Mixte de Thierrens : notre participation avec succès à la Cantonale des Chanteurs Vaudois et notre participation à la Performance d'Union 23, une fête magnifique qui nous a permis de vivre de beaux moments de partages musicaux.

### AUJOURD'HUI:

Nous avons repris le chemin de la salle de répétition sous la direction dynamique et pétillante d'Annie Dufresne. Au menu : des partitions issues du répertoire à cappella et des chansons harmonisées qui parcourent diverses époques de la variété française, allant de Brel à Zaz en passant, entre autres, par Nougaro et Véronique Sanson, mais avec en prime une chanson en anglais qui nous donne bien du fil à retordre. Un joli challenge, puisque toutes ces chansons devront être maîtrisées rapidement de manière à être parfaites lors de notre prochain spectacle.



Gland chante en Chœurs  
50<sup>e</sup> Fête Cantonale des Chanteurs Vaudois  
12, 13 et 14 mai 2023

**CAMPING PAR SI ??  
...CAMPING PAR LA ??**

Texte : Emilie Berger  
Mahalia Franco  
Direction : Annie Dufresne

UNE AVENTURE A PARTAGER AVEC  
LE CHOEUR DE THIERRENS !

**FÉVRIER**  
03-04-09-10  
2024

GRANDE  
SALLE  
DE  
THIERRENS

[www.choeur-de-thierrens.ch](http://www.choeur-de-thierrens.ch)

### DEMAIN:

Notre prochain spectacle ? un spectacle musico-théâtral qui aura lieu au mois de février 2024.

Camping par si ?? ... Camping par la ??

Un camping ? ...à Thierrens ? Eh oui, c'est bien dans un camping que nous avons décidé d'emmener nos futurs spectateurs. Un camping pas comme les autres, dans lequel soufflent un léger vent de folie et d'agréables mélodies.

Les prochaines semaines seront bien remplies, entre répétitions de chant et de théâtre, préparation des décors et accessoires,... mais toute la troupe est au taquet et, si d'aventure, vous vous sentez prêts à nous aider, n'hésitez pas appelez le président au 076 357 20 88.

Dans tous les cas, nous nous invitons à nous rejoindre les 3 - 4 - 9 - 10 février 2024 dans notre Camping par si ?? ...Camping par là??.

Le Chœur de Thierrens

[www.choeur-de-thierrens.ch](http://www.choeur-de-thierrens.ch)

# LA COMMUNE A BESOIN DE VOUS !

La commune est à la recherche d'un, une ou plusieurs correspondants pour le Magazine.



## MONTANAIRE NEEDS YOU!

Pour rendre le magazine plus proche du terrain, nous sommes à la recherche de correspondants, intéressés à relater les diverses activités se déroulant dans les villages de la commune ou aux alentours.

Aucune connaissance particulière n'est requise, il suffit juste de faire des photos lors des événements villageois et écrire des articles sur les activités de la commune.

Les personnes intéressées sont priées de faire part de leur intérêt à [actu@montanaire.ch](mailto:actu@montanaire.ch) ou au 021.905.09.33.

Si vous souhaitez le faire anonymement, nous sommes bien sûr ouverts.

## LA PETITE HISTOIRE

Photo souvenir entre 1910 - 1912

Saurez-vous retrouver où la photo a été prise?  
Réponse en bas à droite de la photo.



*A gauche, Alfred Volet (négociant) et son fils Jean. Sur l'escalier, ses deux filles : Germaine et Rose. C'est probablement Paul Guignard (1881 - 1953) qui pousse la brouette et sa soeur Alice qui tient le râteau. Informations recueillies chez M. Ulysse Veyre et diffusées par M. Jean-Louis Martin.*

# CONCOURS PHOTOS

La commune organise un concours de photographies !

Le principe est simple, il suffit de faire une belle photo qui a sa place dans le Montanaire Magazine, sur le site web et la page Facebook de la commune.

D'ailleurs, n'hésitez pas à nous suivre: [@montanaire](#).

**Pour participer, la/les photos doivent respecter les règles suivantes :**

- Avoir été prises après la publication du Magazine
- Avoir été prises sur la commune de Montanaire
- Être d'accord de céder les droits de publication/modification à la commune (même si la photo n'a pas été sélectionnée dans les 3 premières) Bien sûr, nous mettons les crédits du photographe.
- La photo doit être de bonne qualité (Minimum HD soit 1920x1080 px)
- Toute personne qui apparaît sur votre photo doit être au courant et d'accord de la possible utilisation de celle-ci.

Pour participer, envoyez un email à [actu@montanaire.ch](mailto:actu@montanaire.ch) avec votre nom ou celui qui doit apparaître dans les crédits, l'endroit et la date de la prise de photo, ainsi qu'un numéro de téléphone. Sans cela, votre participation ne sera pas prise en compte.

**Un prix de Frs 150.- en bon dans un commerce local** sera offert à la meilleure photo qui apparaîtra sur les 3 supports cités, soit Facebook, site web ainsi qu'en 4ème page de couverture du Montanaire Magazine.

Coucher de soleil au lieu-dit "les Tuileries"

Peyres-Possens

© Anthony B

## BIENVENUE À...

**Noémie Bourgnon**

le 27 juin 2023

à St-Cierges

**Samson Tesfaldet Okbagzi**

le 3 juillet 2023

à Chapelle-sur-Moudon

**Ryan Armour**

le 5 juillet 2023

à Chapelle-sur-Moudon

**Marylou Neyroud**

le 22 juillet 2023

à St-Cierges

**Marion Freymond**

le 1<sup>er</sup> août 2023

à St-Cierges

## CONSEIL COMMUNAL

La prochaine séance du Conseil communal se déroulera **le mercredi 13 décembre 2023 à Neyruz-sur-Moudon**

Tous ce que vous cherchez est sur le site de la commune: [www.montanaire.ch](http://www.montanaire.ch)

## JOYEUX

## ANNIVERSAIRE !

**Madame  
Lisette Chevalley  
de Denezy  
le 14 juin 2023**

# 100 ANS



## PROCHAINE ÉDITION

Le délai pour transmettre des annonces et articles est fixé au **15 janvier** à transmettre à: [actu@montanaire.ch](mailto:actu@montanaire.ch)

# GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS



**1<sup>ER</sup>**

**Un tournesol qui fait du bonheur**

St-Cierges

© Sonja Pittet



**2<sup>ÈME</sup>**

**Montgolfière, St-Cierges et  
coucher de soleil**

St-Cierges

© Eliane Rittener

**3<sup>ÈME</sup>**  
**C'est le départ pour le sud!**  
St-Cierges  
© François Rochat

